

**PROCÈS-VERBAL**

Séance extraordinaire du Conseil municipal tenue le 18 août 2020 à 19h par vidéoconférence et à huis clos aux citoyens

**Présences en téléconférence :**

Les conseillers Mme Aline Trudel, MM. Michel Proulx, Serge Clément, Bernard Daoust, Louis Thauvette et Marcel Guérin, sous la présidence du maire, M. Raymond Larouche

**Sont également présents :**

M. Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire trésorier agissant à titre de secrétaire de la séance  
Mme Chantal Tremblay, agente aux relations avec le citoyen et aux communications

***Certificat de signification***

*Le certificat de signification de l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire atteste la réception de l'avis requis par l'article 156 du Code municipal par tous les membres du Conseil.*

Ayant constaté le quorum, le président d'assemblée, M. Raymond Larouche, déclare la séance légalement ouverte.

***Conformément à l'arrêté ministériel 2020-028 du 25 avril 2020, la séance municipale est enregistrée et sera publiée sur le site internet de la Municipalité***

**2020-08-289 Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 18 août 2020**

Il est proposé par Louis Thauvette  
Appuyé par Aline Trudel  
Et résolu

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 18 août 2020 comme suit:

L'ordre du jour se lit comme suit :

**Moment de réflexion**

**1. Ordre du jour**

1.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 18 août 2020

**2. Règlements municipaux**

2.1 Retrait et annulation du projet de règlement numéro 395-15-2020 modifiant le règlement de zonage numéro 395-2016 et ses amendements afin de permettre l'usage H3 avec un projet intégré d'habitation et prescrire les normes relatives aux dimensions de ses bâtiments dans la zone C-6 et étendre la norme relative à la distance entre les bâtiments d'un étage à tous les bâtiments principaux d'un projet intégré

2.2 Avis de motion et dispense de lecture - premier projet de règlement numéro 395-16-2020 modifiant le règlement de zonage numéro 395-2016 et ses amendements afin de permettre l'usage H1 avec un projet intégré d'habitation et prescrire les normes relatives aux dimensions de ses bâtiments dans la nouvelle zone H-18-15 (abrogation de la zone C-6) et étendre la norme relative à la distance entre les bâtiments d'un étage à tous les bâtiments principaux d'un projet intégré

2.3 Adoption du premier projet de règlement numéro 395-16-2020 modifiant le règlement de zonage numéro 395-2016 et ses amendements afin de permettre l'usage H1 avec un projet intégré d'habitation et prescrire les normes relatives aux dimensions de ses bâtiments dans la nouvelle zone H-18-15 (abrogation de la zone C-6) et étendre la norme relative à la distance entre les bâtiments d'un étage à tous les bâtiments principaux d'un projet intégré

### **3. Affaires municipales**

3.1 Autorisation pour le traitement des punaises à gazon en période d'interdiction d'arrosage

3.2 Autorisation pour la reprise des séances publiques dès le 8 septembre 2020 avec les mesures de distanciations sociales

### **4. Ressources matérielles et immobilières**

4.1 Acquisition d'un moteur électrique d'urgence pour la navette fluviale

### **5. Services techniques et travaux publics**

5.1 IGF axiom

5.1.1 Mandat de préparation des dessins techniques pour l'émissaire pluvial et la stabilisation de talus au 235, rue des Pluviers

5.1.2 Octroi d'un mandat de services professionnels d'ingénierie

## **Période des questions aux citoyens sur les points à l'ordre du jour uniquement**

### **Parole au Conseil**

### **Levée de la séance**

**Adopté à l'unanimité**

**2020-08-290 Retrait et annulation du projet de règlement numéro 395-15-2020 modifiant le règlement de zonage numéro 395-2016 et ses amendements afin de permettre l'usage H3 avec un projet intégré d'habitation et prescrire les normes relatives aux dimensions de ses bâtiments dans la zone C-6 et étendre la norme relative à la distance entre les bâtiments d'un étage à tous les bâtiments principaux d'un projet intégré**

ATTENDU l'adoption du premier et second projet du règlement numéro 395-15-2020 modifiant le règlement de zonage numéro 395-2016 et ses amendements afin de permettre l'usage H3 avec un projet intégré d'habitation et prescrire les normes relatives aux dimensions de ses bâtiments dans la zone C-6 et étendre la norme relative à la distance entre les bâtiments d'un étage à tous les bâtiments principaux d'un projet intégré ;

ATTENDU QUE l'usage H3 est erroné et qu'il est opportun d'apporter une modification à la désignation de la zone C-6 d'affectation commerciale afin qu'elle soit d'affectation résidentielle ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'annuler le processus d'adoption du règlement dudit règlement numéro 395-15-2020 ;

Il est proposé par Michel Proulx  
Appuyé par Marcel Guérin  
Et résolu

QUE le projet de règlement numéro 395-15-2020 modifiant le règlement de zonage numéro 395-2016 et ses amendements afin de permettre l'usage H3 avec un projet intégré d'habitation et prescrire les normes relatives aux dimensions de ses bâtiments dans la zone C-6 et étendre la norme relative à la distance entre les bâtiments d'un étage à tous les bâtiments principaux d'un projet intégré soit retiré et annulé.

**Adopté à l'unanimité**

**2020-08-291 Avis de motion et dispense de lecture - premier projet de règlement numéro 395-16-2020 modifiant le règlement de zonage numéro 395-2016 et ses amendements afin de permettre l'usage H1 avec un projet intégré d'habitation et prescrire les normes relatives aux dimensions de ses bâtiments dans la nouvelle zone H-18-15 (abrogation de la zone C-6) et étendre la norme relative à la distance entre les bâtiments d'un étage à tous les bâtiments principaux d'un projet intégré**

Conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec (C. c-27.1)

[1] Aline Trudel donne avis de motion qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance du Conseil, pour adoption, le règlement numéro 395-16-2020 modifiant le règlement de zonage numéro 395-2016 et ses amendements afin de permettre l'usage H1 avec un projet intégré d'habitation et prescrire les normes relatives aux dimensions de ses bâtiments dans la nouvelle zone H-18-15 (abrogation de la zone C-6) et étendre la norme relative à la distance entre les bâtiments d'un étage à tous les bâtiments principaux d'un projet intégré;

[2] Un projet de ce règlement est adopté séance tenante et une dispense de lecture dudit règlement est également enregistrée.

**Adopté à l'unanimité**

**2020-08-292 Adoption du premier projet de règlement numéro 395-2016 et ses amendements afin de permettre l'usage H1 avec un projet intégré d'habitation et prescrire les normes relatives aux dimensions de ses bâtiments dans la nouvelle zone H-18-15 (abrogation de la zone C-6) et étendre la norme relative à la distance entre les bâtiments d'un étage à tous les bâtiments principaux d'un projet intégré**

ATTENDU QUE le règlement de zonage numéro 395-2016 de la Municipalité des Cèdres est entré en vigueur le 11 mai 2016;

ATTENDU QUE la Municipalité des Cèdres est régie par le Code municipal du Québec (CMQ) et assujettie aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU) et que le règlement de zonage numéro 395-2016 ne peut être modifié que conformément aux dispositions de cette loi;

ATTENDU QUE le Conseil municipal considère qu'il est souhaitable de consolider la vocation résidentielle des terrains de la zone C-6 ;

ATTENDU QUE le Comité administratif d'urbanisme est favorable au projet de règlement ;

ATTENDU QU'un avis de motion et dispense de lecture a été dûment donné lors de la séance extraordinaire du 18 août 2020 conformément à l'article 445 du Code municipal;

ATTENDU QU'un projet de règlement doit être adopté conformément à l'article 124 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QU'une copie du premier projet de règlement a été dûment remise à tous les membres du Conseil au moins deux jours juridiques avant la présente séance;

ATTENDU QUE tous les conseillers déclarent avoir lu le premier projet de règlement et renonce à sa lecture;

ATTENDU QU'une consultation écrite sur le premier projet de règlement s'effectuera conformément à l'arrêté ministériel 2020-049 ;

Il est proposé par Marcel Guérin  
Appuyé par Serge Clément  
Et résolu

QUE le Conseil adopte le premier projet de règlement portant le titre de :  
***Règlement numéro 395-2016 et ses amendements afin de permettre l'usage H1 avec un projet intégré d'habitation et prescrire les normes relatives aux dimensions de ses bâtiments dans la nouvelle zone H-18-15 (abrogation de la zone C-6) et étendre la norme relative à la distance entre les bâtiments d'un étage à tous les bâtiments principaux d'un projet intégré***

QUE le texte du règlement numéro 395-16-2020 soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.

**Adopté à l'unanimité**

**2020-08-293 Autorisation pour le traitement des punaises à gazon en période d'interdiction d'arrosage**

ATTENDU la problématique grandissante d'infestation de punaises à gazon dans l'ensemble de la région et sur le territoire de la Municipalité;

ATTENDU QUE Santé Canada recommande des mesures d'arrosage afin de contrôler l'infestation ;

ATTENDU QUE l'interdiction d'arrosage est toujours en vigueur ;

Il est proposé par Serge Clément  
Appuyé par Marcel Guérin  
Et résolu

QUE le Conseil autorise le traitement des punaises à gazon en période d'interdiction d'arrosage à partir du 19 août 2020 et ce jusqu'à nouvel ordre.

**Adopté à l'unanimité**

**2020-08-294 Autorisation pour la reprise des séances publiques dès le 8 septembre 2020 avec les mesures de distanciations sociales**

ATTENDU l'arrêté numéro 2020-049 du ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 4 juillet 2020 concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19;

ATTENDU QUE la situation actuelle de la pandémie de la COVID-19 permet d'assouplir certaines mesures mises en place pour protéger la santé de la population, tout en maintenant certaines d'entre elles nécessaires pour continuer de la protéger;

ATTENDU QUE l'assouplissement des mesures permet les rassemblements tout en maintenant une distanciation sociale ;

ATTENDU la fin du camp de jour au Pavillon des bénévoles prévue la dernière semaine du mois d'août 2020;

Il est proposé par Serge Clément  
Appuyé par Bernard Daoust  
Et résolu

QUE le Conseil décrète la reprise des séances publiques à la salle des Bâtisseurs au Pavillon des bénévoles à compter du 8 septembre 2020 à 19h30 ;

QU'afin de respecter les règles de distanciation sociale et d'hygiène, un maximum de 40 personnes pourront assister à la séance publique et le port du masque sera obligatoire;

QUE le nombre de place étant limité, il est fortement recommandé aux citoyens de réserver leur place préalablement à la séance en communiquant avec la réception de l'hôtel de ville ;

QUE le jour de la séance, ceux déjà inscrits auront la priorité d'accès et les autres seront admis jusqu'à ce que la capacité maximale de la salle des Bâtisseurs soit atteinte.

**Adopté à l'unanimité**

**2020-08-295 Acquisition d'un moteur électrique d'urgence pour la navette fluviale**

ATTENDU le délai de réparation de l'un des moteurs électriques ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'acquérir un moteur électrique en situation d'urgence lors de l'opération de la navette fluviale;

ATTENDU les recommandations du constructeur de la navette fluviale ;

Il est proposé par Serge Clément

Appuyé par Aline Trudel  
Et résolu

D'ACQUÉRIR un moteur électrique d'urgence de marque Minn kota 55 Bt au montant de 950\$ (taxes en sus);

D'ACQUÉRIR une batterie, câble et boîtier pour un montant de 450\$ (taxes en sus).

**Adopté à l'unanimité**

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ**

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

---

Jimmy Poulin  
Directeur général et secrétaire-trésorier

**2020-08-296**

***IGF axiom***

**Mandat de préparation des dessins techniques pour l'émissaire pluvial et la stabilisation de talus au 235, rue des Pluviers**

***Projet numéro 2019-600-12***

ATTENDU le ravivement causé par la présence de l'émissaire pluvial sis sur le terrain du 235, rue des Pluviers ;

ATTENDU l'expropriation d'une partie du lot afin d'y construire un nouvel émissaire pluvial permettant de procéder aux travaux de stabilisation du talus et au démantèlement de l'émissaire pluvial existant ;

ATTENDU la nécessité de produire des dessins techniques pour ces 2 projets pour les besoins d'appel d'offres ;

Il est proposé par Marcel Guérin  
Appuyé par Louis Thauvette  
Et résolu

DE MANDATER la firme IGF axiom pour la préparation des dessins techniques pour l'émissaire pluvial et la stabilisation de talus au 235, rue des Pluviers au montant de 3 225\$ (taxes incluses) tel qu'il appert à l'offre de services professionnels numéro OS-2020-032-2.

**Adopté à l'unanimité**

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ**

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

---

Jimmy Poulin  
Directeur général et secrétaire-trésorier

**2020-08-297 IGF axiom**

**Octroi d'un mandat de services professionnels d'ingénierie**

ATTENDU la résolution numéro 2020-06-198 octroyant une banque d'heures d'honoraires professionnels supplémentaires en ingénierie à la firme IGF axiom pour un montant n'excédant pas 20 000\$ (taxes en sus);

ATTENDU QUE la banque d'heures est épuisée;

ATTENDU la nécessité de maintenir une ressource professionnelle afin de poursuivre et compléter les projets relevant de l'ingénierie et des infrastructures ;

ATTENDU la satisfaction du travail accompli par M. Philippe Barcelo, ingénieur, de la firme IGF axiom;

Il est proposé par Serge Clément  
Appuyé par Marcel Guérin  
Et résolu

D'OCTROYER une banque d'heures d'honoraires professionnels supplémentaires en ingénierie à la firme IGF axiom pour un montant n'excédant pas 20 000\$ (taxes en sus).

**Adopté à l'unanimité**

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ**

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

---

Jimmy Poulin  
Directeur général et secrétaire-trésorier

**Période de questions allouée aux citoyens**

*Aucune question n'a été reçue à l'adresse courriel ni par téléphone tel qu'annoncé aux citoyens sur le site internet et le Facebook de la Municipalité des Cèdres*

**Parole au Conseil**

Les membres du Conseil ont la possibilité de soumettre leurs questions ou commentaires au Conseil.

**2020-08-298 Levée de la séance extraordinaire**

ATTENDU QUE les points à l'ordre du jour sont tous épuisés;

Il est proposé par Serge Clément  
Appuyé par Michel Proulx  
Et résolu

QUE la présente séance extraordinaire soit levée à xxxhxx.

**Adopté à l'unanimité**

Raymond Larouche  
Maire

Jimmy Poulin  
Secrétaire-trésorier